

Première Synthèses Informations

LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI EN 2004 : forte progression des entrées

En 2004, 93 000 salariés ont été embauchés en Contrats Initiative Emploi (CIE), soit une hausse de près de 50 % par rapport à 2003. Cette augmentation confirme la reprise des entrées observée dès le second semestre 2003, suite à la réforme de juillet 2003. Celle-ci visait à redynamiser le CIE par un assouplissement des conditions d'accès, un versement trimestriel de l'aide et un allongement à cinq ans de l'aide accordée pour l'embauche des chômeurs de plus de 50 ans.

L'assouplissement des conditions d'ancienneté au chômage a fortement accru la part des chômeurs accédant au dispositif entre 12 et 24 mois de chômage : ils représentent 35 % des entrées en 2004, contre 21 % deux ans auparavant. Cette progression, très marquée pour les jeunes et les adultes, a pu peser sur l'accès des seniors au dispositif. En dépit de l'allongement de la durée de l'aide, la part des bénéficiaires de 50 ans et plus dans les entrées régresse légèrement.

Pour la première fois depuis la création du CIE, la part des moins de 26 ans dans les entrées progresse : +1,9 point, soit un quasi-doublement des effectifs de jeunes entrés dans le dispositif entre 2003 et 2004. Les jeunes restent toutefois peu représentés en CIE. Pour ce public, un dispositif spécifique a été créé en 2002 : le contrat jeune en entreprise.

Avec la réforme du CIE, la part des bénéficiaires donnant droit au niveau maximal d'aide a baissé : 49 % en 2004, contre 55 % en 2002. Le ciblage des entrées sur les bénéficiaires du RMI et les travailleurs handicapés s'est également réduit. La part des bénéficiaires du RMI dans les entrées a diminué de plus de quatre points en deux ans et celle des travailleurs handicapés de 6,5 points.

La réforme du dispositif n'a eu que peu d'effet sur les contrats proposés. Ceux-ci restent très majoritairement des CDI à temps plein. Pour la deuxième année consécutive, la part des entreprises de dix salariés et plus dans les embauches se renforce. Les petites entreprises de moins de dix salariés assurent toutefois encore 70 % des embauches.

Emmanuel BERGER (Dares).

Tableau 1
Les personnes entrées en CIE entre 1997 et 2004

En pourcentage

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Entrées en CIE	212 739	195 822	156 108	137 701	89 241	52 385	63 152	93 045
Sexe								
Homme	60,0	60,4	61,4	61,3	59,2	57,2	56,7	57,0
Femme	40,0	39,6	38,6	38,8	40,8	42,8	43,3	43,0
Âge								
Moins de 26 ans	24,3	21,2	17,3	14,8	12,2	8,0	7,2	9,1
De 26 à 49 ans	60,0	61,3	61,8	60,5	58,3	65,4	66,4	65,4
50 ans et plus	15,7	17,6	20,9	24,7	29,5	26,6	26,4	25,5
Niveau de formation								
Inférieur au CAP (V bis et VI)	11,5	17,3	17,3	17,2	17,1	17,6	19,2	nd *
Niveau CAP-BEP (V)	63,1	56,5	57,3	57,4	56,2	54,2	48,9	nd *
Niveau BAC et plus	13,1	13,9	13,9	14,1	14,8	16,1	17,2	nd *
Supérieur au BAC	12,3	12,3	11,5	11,4	11,9	12,1	14,7	nd *
Durée d'inscription à l'Anpe avant l'entrée dans le dispositif								
Non-inscrits	8,3	8,1	7,5	8,2	8,7	12,2	8,9	7,6
Moins de un mois	4,0	3,8	3,7	4,3	4,0	2,5	2,9	2,7
De un mois à un an	18,9	18,7	19,6	20,7	22,1	20,3	21,9	21,2
De un à deux ans	37,8	33,0	27,0	26,0	24,7	21,5	28,2	34,6
De deux à trois ans	24,1	28,7	31,4	29,1	27,9	30,9	27,5	24,5
Trois ans ou plus	6,9	7,8	10,8	11,6	12,6	12,7	10,6	9,5
Caractéristiques des publics								
Bénéficiaires du RMI	14,4	15,7	18,3	18,4	18,6	22,2	19,5	17,9
Bénéficiaires de l'ASS	5,2	5,5	6,7	6,8	6,5	10,3	9,0	10,7
Bénéficiaires de l'API	-	-	-	-	-	0,7	0,6	0,5
Travailleurs handicapés	10,3	12,0	14,9	16,9	19,3	24,5	21,3	18,0
Jeunes de moins de 26 ans sans qualification (V bis et VI)*	2,8	4,3	3,7	3,4	2,9	1,5	1,2	nd *

(*) - Du fait d'un changement de nomenclature, les niveaux de formation ne sont pas exploitables cette année.

Lecture : en 2004, 57 % des personnes entrées en CIE sont des hommes.

Source :
Anpe.
Traitement
Dares.

Tableau 2
Les publics d'entrants en CIE en 2004 *

En pourcentage

	2 ^{ème} semestre 2003	2004
Entrées en CIE (nombre)	39 405	93 045
Publics les plus prioritaires	46	49
<i>dont : **</i>		
Personnes de plus de 50 ans, au chômage depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois ou travailleurs handicapés ou bénéficiaires du RMI ou de l'ASS	22	23
Personnes sans emploi depuis au moins 12 mois et bénéficiaires du RMI ou de l'API	10	10
Inscrits au chômage depuis 12 mois dans les 18 derniers mois et bénéficiaires de l'ASS, ou travailleurs handicapés ou habitant les ZUS	13	15
Publics moins prioritaires	54	51
<i>dont :</i>		
Chômeurs pendant au moins 18 mois dans les 36 derniers mois	33	35
Bénéficiaires du RMI	4	4
Bénéficiaires de l'ASS	0	0
Bénéficiaires de l'API	0	0
Travailleurs handicapés	8	6
Anciens détenus	2	2
Autres	6	3

(*) - La répartition est sans doubles comptes : l'ordre de priorité est celui donné par le tableau. Ainsi, en 2004, les 4 % de bénéficiaires du RMI ne comprennent pas les RMistes chômeurs pendant 18 mois dans les 36 derniers mois qui sont comptabilisés dans les 35 % de la modalité précédente.

(**) - La méthode d'estimation de la répartition des différents publics les plus prioritaires a été modifiée par rapport à la publication portant sur l'année 2003.

Source :
Anpe.
Traitement
Dares.

Tableau 3
Caractéristiques des contrats CIE

En pourcentage

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taille des entreprises								
2 salariés ou moins	38,6	39,3	42,5	42,1	42,2	42,2	37,1	36,8
De 3 à 9 salariés.....	31,5	31,0	31,2	30,5	30,8	30,6	31,6	30,4
De 10 à 19 salariés.....	10,5	10,5	9,8	10,4	10,4	10,8	11,6	12,0
De 20 à 49 salariés.....	10,3	10,3	9,2	9,6	9,5	9,7	11,0	11,4
Plus de 50 salariés	9,1	8,9	7,3	7,5	7,1	6,9	8,7	9,4
Secteur des entreprises								
Agriculture	3,2	2,9	3,0	3,2	2,9	2,7	2,6	2,5
Industrie	18,3	18,4	16,4	16,0	16,2	14,7	13,8	14,3
Construction	12,7	12,9	14,5	14,6	13,3	12,4	13,3	13,6
Commerce	25,2	24,9	24,8	22,7	23,0	24,4	22,0	20,9
Services aux entreprises	8,4	8,7	8,7	14,3	14,2	14,2	13,8	13,8
Services aux particuliers.....	15,9	15,6	16,4	14,3	14,8	14,9	15,1	14,9
Transports	5,5	5,8	5,9	5,5	5,2	5,1	5,2	5,2
Éducation, santé, action sociale	6,1	6,1	5,7	5,7	6,4	6,8	8,6	8,6
Autres.....	4,8	4,7	4,6	3,8	4,1	5,0	5,7	6,3
Type de contrat								
Contrat à durée déterminée court.....	13,3	11,5	7,6	5,2	3,6	4,8	5,6	6,1
Contrat à durée déterminée long	22,4	22,2	16,9	12,1	8,6	9,5	9,3	9,0
Contrat à durée indéterminée	64,3	66,4	75,5	82,7	87,8	85,7	85,1	84,9
Horaire hebdomadaire								
Temps plein	70,6	70,0	69,4	71,7	72,0	70,9	70,6	72,4
dont :								
- temps plein à 39 h ou plus.....	98,1	97,5	93,7	81,4	70,9	28,5	26,6	23,1
- temps plein entre 36 et 38 h.....	1,6	1,7	1,4	1,9	2,4	2,9	2,9	3,5
- temps plein à 35 h.....	0,3	0,9	4,9	16,7	26,7	68,6	70,5	73,4
Temps partiel	29,4	30,0	30,6	28,3	28,0	29,1	29,4	27,6
dont :								
- temps partiel entre 24h et 39h.....	43,7	46,1	46,8	46,6	46,6	40,4	39,8	38,9
- temps partiel inférieur à 24 h.....	56,3	53,9	53,2	53,4	53,4	59,6	60,2	61,1

Source :
Anpe.
Traitement
Dares.

Lecture : en 2004, 36,8 % des personnes entrées en CIE sont dans une entreprise de 0 à 2 salariés.

Tableau 4
Les personnes entrées en CIE en 2004, par tranche d'âge

	Moins de 26 ans		De 26 à 49 ans		50 ans et plus	
	%	Évolution par rapport à 2003 (en points)	%	Évolution par rapport à 2003 (en points)	%	Évolution par rapport à 2003 (en points)
Type de contrat						
CDD de 12 mois	7,6	-0,1	6,5	+0,9	4,6	-0,4
CDD de 13 à 24 mois	13,0	-1,7	10,1	+0,3	4,8	-2,2
CDI.....	79,5	+1,8	83,4	-1,2	90,7	+2,6
Ancienneté chômage						
Non-inscrits	8,6	-4,0	7,9	-1,4	6,4	-0,5
Moins d'un mois	3,6	-1,2	2,8	-0,3	1,9	+0,0
De un mois à un an	27,3	-2,5	21,8	-1,4	17,6	+0,8
De un à deux ans.....	37,9	+9,4	33,2	+7,2	37,0	+3,0
De deux à trois ans	19,4	-2,0	26,1	-3,1	22,2	-2,2
Trois ans ou plus	3,3	+0,3	8,2	-1,0	14,9	-1,1
Total	100,0		100,0		100,0	

Source :
Anpe.
Traitement
Dares.

Lecture : en 2004, 7,6 % des bénéficiaires de moins de 26 ans ont été pris sur des CDD de 12 mois.

Tableau 5
Salaire brut mensuel médian en euros (équivalent-temps plein 35 heures)

	2002	2003	2004	Évolution 2004/2003 (en %)
CDD de 12 mois	1 094,0	1 144,0	1 168,0	+2,1
CDD de 13 à 24 mois.....	1 066,5	1 107,0	1 158,0	+4,6
CDI	1 116,0	1 150,0	1 195,0	+3,9
Ensemble	1 113,0	1 147,0	1 183,9	+3,2

Source :
Anpe.
Traitement
Dares.

LE DISPOSITIF JURIDIQUE EN 2004 (Décret du 27 juin 2003)

Le Contrat Initiative Emploi est un contrat à durée indéterminée ou déterminée, de 12 à 24 mois.

Sa durée peut être portée à cinq ans pour les plus de 50 ans, en cas d'embauche à durée indéterminée.

Il peut être à temps plein. Il peut également être à temps partiel sans pouvoir être inférieur, en règle générale, à 17 heures 30 hebdomadaires, réparties sur le mois ou sur l'année.

Les entreprises utilisatrices du dispositif bénéficient d'aides modulées en fonction du profil de la personne embauchée :

Publics prioritaires	Publics les plus prioritaires
Aide forfaitaire de 330 euros par mois	Aide forfaitaire de 500 euros par mois
<ul style="list-style-type: none">Chômeurs inscrits pendant au moins 18 mois durant les 36 derniers moisBénéficiaires du RMIBénéficiaires de l'ASSBénéficiaires de l'Allocation pour parent isolé (API)Travailleurs handicapésAnciens détenus	<ul style="list-style-type: none">Personnes inscrites au chômage depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois, et bénéficiaires de l'ASS, ou travailleurs handicapés, ou habitant les ZUSPersonnes de plus de 50 ans, au chômage au moins 12 mois dans les 18 derniers mois ou travailleurs handicapés ou bénéficiaires du RMI ou de l'ASSPersonnes sans emploi depuis au moins 12 mois et bénéficiaires du RMI ou de l'API

Les points forts de la réforme de 2003

- L'aide est ouverte aux chômeurs inscrits pendant au moins 18 mois, durant les 36 derniers mois. Auparavant, la condition était de 24 mois dans les 36 derniers mois.

- Les allocataires du RMI font désormais partie des publics les plus prioritaires, dès lors qu'ils ont plus de 50 ans.

- La prime est versée trimestriellement, et non plus annuellement.

La durée de l'aide de l'Etat est allongée de deux à cinq ans pour les plus de 50 ans.

Le CIE a été modifié par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15, www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques). Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61). Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14). Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 / www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TIM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.